

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 2 JUILLET 2024

Date de la convocation
26.06.2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 26
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre
le deux juillet,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoints ;
M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay),
M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION,
Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme MOUSSEAU, Mme VAUCELLE, Mme BAUDU-HASCOET.

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Joël DAZAS

Pouvoir de Mme Bernadette VAUCELLE à Mme Isabelle MAUBERGER

OBJET DE LA DELIBERATION :

Reprise de provisions pour risque d'irrécouvrabilité

M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 2021 créant une provision de
9 000 € pour risque d'irrécouvrabilité ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2021 créant la
constitution d'un complément de provision pour risque d'irrécouvrabilité à hauteur de 1 361.11 € ;

Considérant la disparition du risque financier à hauteur de 10 257.65 € ;

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la reprise de la provision pour risques
pour un montant de 10 257.65 €.

Cette somme sera comptabilisée comme suit :

Section de fonctionnement – Recettes

Chapitre 78 – Article 7817

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette
proposition et autorise le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce
dossier.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 5 JUIL. 2024

Publié le : 5 JUIL. 2024

Notifié le :